



A T T E S T A T I O N D ' A S S U R A N C E

MMA IARD Assurances Mutuelles/ MMA IARD  
14 bd Marie et Alexandre Oyon  
72030 LE MANS Cedex 9

atteste garantir par police N° 146 220 939, les conséquences pécuniaires de la responsabilité Civile qui peut incomber à la société :

SARL LEJEUNE PERE ET FILS  
11 RUE DE LA POINTE  
93230 ROMAINVILLE

en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non, subis par autrui et imputables à ses activités de :

- 1) Collecte, tri de Déchets Industriels Banals (D.I.B) et Déchets Industriels Inertes (D.I.I)  
A L'EXCLUSION DE L'AMIANTE  
Valorisation des Déchets par biodégradation avec récupération des biogaz.  
A L'EXCLUSION DES TOUS DECHETS DANGEREUX selon définition des articles R 541-8 et R 541-7 du code de l'environnement.  
A L'EXCLUSION DE TOUS DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS.
- 2) Location de camions bennes avec chauffeur.

Les montants de garantie sont les suivants :

RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON

(montants exprimés par sinistre et pour l'ensemble des assurés)

Tous dommages confondus .....	9 000 000 EUR
Dont :	
* Dommages corporels et immatériels consécutifs .....	9 000 000 EUR
limités en cas de faute inexcusable .....	3 500 000 EUR
* Dommages matériels et immatériels consécutifs .....	1 200 000 EUR
* Vol par préposé .....	100 000 EUR

* Dommages subis par les biens confiés .....	305 000 EUR
* Dommages immatériels non consécutifs .....	305 000 EUR
* Atteintes à l'environnement accidentelles.....	750 000 EUR par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON OU ACHEVEMENT DES TRAVAUX

(montants exprimés par sinistre pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance et pour l'ensemble des assurés)

Tous dommages confondus ..... 2 000 000 EUR  
*Exportations aux USA/Canada exclues*

Dont :

* Dommages matériels et immatériels consécutifs .....	2 000 000 EUR
* Dommages immatériels non consécutifs .....	305 000 EUR

RECOURS ET DEFENSE PENALE ..... 75 000 EUR  
(montants exprimés par sinistre)

Assistance à la gestion de crise ..... 5 heures d'assistance  
téléphonique

Période de validité : 01/01/2024 au 31/12/2024.

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit, sous réserve du bon paiement de la prime et ne peut engager la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère, notamment en cas de suspension et/ou résiliation.

Fait à Paris, le 19 Décembre 2023

MMA IARD SA  
Capital de 537 052 368 euros  
RCS Le Mans 440 048 882  
14 bd M. et A. Oyon  
72030 LE MANS CEDEX 9

